

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 1 pouvoir

Date de convocation : 17 juillet 2020

Date d'affichage : 17 juillet 2020

**SEANCE DU 22 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Claude RAYNAUD

**Absents représentés :**

Brigitte BILLEBAUD

**Absents :**

Pierre LYAN, Yves RAILLERE

**Secrétaire de séance :** Françoise MECHIN-VERNIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2020-77 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE**

Rapporteur: Claude RAYNAUD

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32.33 et 33-1,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1,2,4,8 et 26.

Vu la délibération n° 84-2019 en date du 21 mai 2019, portant création d'un comité Technique propre : fixation du nombre de représentants

Considérant qu'il convient de renouveler le collège des élus communautaires qui siègent au sein de cette instance.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- de désigner les membres du Comité Technique de la communauté de communes Plaine Limagne comme suit :

**Titulaires :**

- Claude RAYNAUD
- Didier CHASSAIN
- Denis BEAUVAIS

**Suppléants :**

- Sandrine COUTURAT
- Rémy PETOTON
- Christelle CHAMPOMIER

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 27/07/20

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

